



Ordre des géologues
du Québec

**RECOMMANDATIONS POUR UNE STRATÉGIE
MINÉRALE DU QUÉBEC**

Mémoire 07-02

26 octobre, 2007

Préambule

Ce bref mémoire est présenté en réponse à la consultation en vue d'établir une stratégie minérale pour le Québec. Selon le document de consultation, cette stratégie devra permettre au Québec de répondre aux défis suivants :

- 1) Découvrir de nouveaux gisements;
- 2) Renforcer la compétitivité du secteur minier et maximiser les retombées;
- 3) Attirer et former la main-d'œuvre;
- 4) Protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse dans le milieu.

Ce mémoire s'adresse aux défis identifiés mais déborde du cadre décrit dans le document de consultation : il est ainsi recommandé que la stratégie minérale mise en place englobe toutes les ressources minérales, incluant l'eau souterraine, de même que l'activité économique associée à l'exploitation des ressources.

La connaissance approfondie de ses membres sur les enjeux et les réalités permet à l'Ordre des géologues d'apporter une contribution éclairée à la réflexion sur la stratégie minérale.

Constats

Avant d'aborder nos recommandations pour une stratégie minérale du Québec, certains constats s'imposent :

1. Que ce soit pour des métaux usuels ou précieux, l'énergie, des matériaux de construction, ou pour l'alimentation en eau, les ressources minérales sont indispensables pour les besoins de la population du Québec.
2. L'exploitation des ressources minérales représente un important apport à l'économie et la richesse du Québec, plus particulièrement dans certaines régions.
3. Le Québec est avantagé par un important potentiel minéral inexploité disponible pour les générations futures.
4. Malgré l'importance des ressources minérales, en général, la population du Québec est malheureusement mal informée de ces faits et le public a une perception plutôt négative de l'exploitation des ressources.
5. L'exploitation des ressources entraîne des perturbations des terrains et peut parfois entraîner des conflits d'usage. Autrefois, ces activités ont été faites avec peu de souci des impacts sur l'environnement et le Québec a hérité de plusieurs terrains fortement dégradés sans mesure de réhabilitation.
6. Le développement durable et l'exploitation des ressources ne sont pas en opposition, l'exploitation des ressources doit se faire dans un cadre de développement durable, c'est-à-dire en maintenant l'harmonie sociale et en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement. Le contexte réglementaire actuel et les pratiques d'exploitation modernes permettent de minimiser les perturbations et assurer la réhabilitation après l'exploitation.
7. Le Québec a mis en place un régime d'encadrement des activités d'exploitation des ressources qui vise à assurer la protection de l'environnement et la paix sociale. Les objectifs poursuivis par cette réglementation sont louables, par contre l'administration des règlements est extrêmement lourde et entraîne des délais évitables qui nuisent à la compétitivité du Québec.
8. Le développement des ressources minérales requiert un apport continu de personnes qualifiées. Les pressions démographiques générales combinées à la méconnaissance du public et la mauvaise image du secteur contribuent à une pénurie croissante de main d'œuvre.

9. Les besoins de la société et les technologies évoluent constamment et à un rythme s'accéléralant, il faut donc pouvoir s'adapter pour faire face aux besoins et profiter des opportunités de demain.
10. Les besoins en métaux et autres ressources sont maintenant vus à l'échelle globale et les décisions concernant la recherche et l'exploitation des ressources relèvent en grande partie d'entreprises et de groupes de travail multinationaux.

Recommandations pour une stratégie minérale performante

En vertu des constats énumérés ci-dessus et des connaissances des géologues de ces questions, il est recommandé que divers volets soient inclus dans la stratégie minérale du Québec. En formulant ces recommandations, il est compris que cette stratégie n'affectera pas seulement les actions futures du Ministère des ressources naturelles et de la faune, mais toute l'action gouvernementale. Nos recommandations touchent à l'information du public, le fonctionnement du gouvernement, la main d'œuvre et le développement des connaissances. Nos recommandations sont formulées sous la forme d'un énoncé de politique suivi d'une suggestion d'actions pouvant être entreprises pour mettre en œuvre la politique proposée. Il faut comprendre que notre usage des termes géologie et connaissances géologiques incluent toutes les disciplines de la géologie, incluant les connaissances sur les matériaux constituant le sous-sol, leur expression géophysique, l'eau souterraine associée, la géochimie et toute autre discipline de la géologie.

1. Information du public

Énoncé : développer chez le public la conscience de l'importance des ressources et l'esprit d'ouverture envers les projets d'exploitation de ressources.

Actions proposées :

- Incorporer à l'enseignement des sciences et de l'économie au secondaire un minimum de connaissances sur les sciences de la terre, l'environnement, les ressources minérales et leur place dans l'économie;
- Assurer la diffusion dans les communications du gouvernement et de ses partenaires d'informations permettant de mettre l'accent sur l'importance des ressources dans l'économie du Québec et des régions en particulier;
- Assurer que les efforts de réhabilitation des sites miniers historiques soient poursuivis et en informer le public;
- Appuyer les initiatives locales d'information du public par divers moyens tels la mise à disposition de fonctionnaires ou la fourniture de matériel éducatif.

Ces mesures visent principalement à relever le défi 4 (Protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse dans le milieu) mais contribueront aussi à relever le défi 3 (Attirer et former la main-d'œuvre).

2. Fonctionnement du gouvernement

Énoncé: assurer que l'encadrement réglementaire et l'administration des lois et règlements ne créent pas de barrières indues aux projets et que les délais soient raisonnables et transparents tout en favorisant la pérennité et le développement durable.

Actions proposées :

- Écourter les délais de traitement des dossiers de projets par diverses actions dont :
 - Insérer dans les règlements gouvernant les diverses formes d'autorisation gouvernementale des délais de traitement raisonnablement courts;
 - Réduire l'effort d'analyse détaillée des dossiers par les fonctionnaires en laissant la responsabilité des aspects techniques aux professionnels habilités chargés de préparer ces dossiers (les fonctionnaires n'ont pas à revoir le travail des professionnels habilités en vertu du Code des professions du Québec);
 - Mettre en place des mécanismes permettant aux ministères concernés de faire appel à des ressources professionnelles externes (consultants) pour traiter certains aspects des dossiers lorsque les ressources du ministère ne suffisent pas. Les promoteurs pourraient assumer les frais de telles démarches comme on le voit en Colombie-Britannique.
- Revoir les énoncés des règlements et des directives associés pour assurer qu'ils visent une protection réelle et nécessaire de l'environnement sans verser dans des exigences irréalisables;
- Développer des mécanismes efficaces de résolution de conflits dans les projets;
- Faciliter l'accès aux ressources nécessaires aux infrastructures (granulats, pierres, etc.) près des centres urbains;
- Favoriser les économies d'énergie dans l'industrie et la société;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables, en particulier la géothermie.

Ces mesures visent principalement à relever le défi 2 (Renforcer la compétitivité du secteur minier et maximiser les retombées) mais contribueront aussi à relever le défi 4 (Protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse dans le milieu)

3. Main d'œuvre

Énoncé : favoriser la disponibilité d'une main d'œuvre ayant les qualifications requises pour assurer la mise en valeur des ressources minérales au profit du Québec.

Actions proposées :

- Appuyer la formation universitaire des géologues de façon soutenue en assurant le financement adéquat des départements de géologie dans les universités (les pressions comptables nuisent au bon fonctionnement et menacent la survie des programmes de géologie dans les universités québécoises);
- Ajouter de la formation en géologie au niveau secondaire ou CEGEP afin d'initier les jeunes, de les intéresser et de les sensibiliser au choix possible de carrières dans ce domaine;
- S'assurer que les orienteurs dans les écoles et CEGEPS soient au fait des possibilités d'emploi et des formations requises pour le secteur minéral du Québec;
- Étudier la possibilité de développer des programmes d'intégration et suivi pour les immigrants (stages en entreprises, etc.);
- Développer des formations d'appoint avec le concours des universités, mais dans un mode d'encadrement plus flexible que le régime universitaire régulier, pour faciliter l'acquisition de nouvelles compétences par la main d'œuvre en place.

Ces mesures visent principalement à relever le défi 3 (Attirer et former la main-d'œuvre).

4. Recherche et développement

Énoncé : favoriser la haute qualité du savoir et des connaissances dans le domaine des ressources naturelles au Québec.

Actions proposées :

- Inciter la concertation des activités géoscientifiques des divers organismes tels la Commission géologique du Canada, les consortiums de recherche (CONSOREM, DIVEX, etc.) et Géologie Québec;
- Assurer le financement stable à long terme des activités de Géologie Québec en vue de l'acquisition des connaissances sur la géologie du Québec, la collecte et la compilation des données géoscientifiques, la diffusion de l'information ;
- Développer l'expertise dans le domaine des ressources (favoriser les centres d'excellence en géologie et en exploitation des ressources), pour faire du Québec un joueur important, voire incontournable, dans le monde en matières des géosciences et favoriser le maintien de ces activités à long terme;
- Développer et maintenir une veille prospective sur les besoins futurs en matériaux afin de mieux orienter les efforts de recherche et maintenir les bénéfices économiques de l'exploitation des ressources pour le Québec.

Ces mesures visent principalement à relever le défi 1 (Découvrir de nouveaux gisements) mais contribueront aussi à relever le défi 2 (Renforcer la compétitivité du secteur minier et maximiser les retombées) et le défi 4 (Protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse dans le milieu).

Conclusion

Les recommandations du présent mémoire indiquent quelques pistes à suivre pour établir une stratégie minérale pour le Québec. Ces éléments de stratégie sont illustrés par des exemples d'actions à prendre en appui aux énoncés politiques.

Les énoncés et les actions proposés sont décrits dans des textes sommaires qui peuvent faire l'objet de développements substantiels. L'Ordre des géologues pourra contribuer à préciser ces détails lorsque le gouvernement sera à l'étape des réalisations. L'appui aux objectifs généraux de la stratégie à venir fait partie de la mission générale de l'Ordre.

L'Ordre des géologues a pour mission la protection du public par l'encadrement de l'exercice des géologues et la surveillance de l'exercice en géologie. L'Ordre s'acquitte de sa mission en contrôlant la compétence et l'exercice des géologues et en contrôlant l'exercice illégal de la profession.

L'exercice des géologues vise d'une part à concourir à découvrir et exploiter les ressources minérales, énergétiques et hydrauliques de la Terre, et, d'autre part, à améliorer l'environnement humain et la sécurité du public dans le cadre de l'implantation d'ouvrages et d'aménagements, de la prévention des risques des terrains et de l'eau souterraine, et de la réhabilitation des terrains et de l'eau souterraine.